

222C1646
FR0012789949-FS0498

28 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 27 juin 2022, la société de droit de l'Etat du Delaware Centerbridge Partners, L.P.¹ (The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 juin 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et ne plus détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP détenues par le déclarant dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société Green Mobility Holding S.A.².

¹ Agissant pour le compte de fonds gérés ou conseillés.

² Cf. notamment D&I 222C1484 du 15 juin 2022 annonçant le résultat de l'offre et sa suite positive.